

**Conseil de contentieux**

*ARRETE N° 243 rapportant un arrêté nommant un secrétaire du conseil du contentieux administratif.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 6 mars 1923 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1931 nommant M. FOURSAUD, secrétaire-archiviste du conseil du contentieux;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté susvisé du 16 décembre 1931 est abrogé pour compter du 8 avril 1932.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 13 mai 1932.

R. DE GUISE.

*ARRETE N° 244 déléguant la présidence du conseil du contentieux administratif.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 6 mars 1923 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif;

Vu l'arrêté du 31 mars 1932 fixant les attributions du chef du secrétariat général;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Le chef du secrétariat général est délégué à la présidence du conseil du contentieux administratif.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 13 mai 1932.

R. DE GUISE.

*ARRETE N° 245 désignant des membres du conseil du contentieux administratif du Togo.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 6 mars 1923 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1929 portant désignation de membres du conseil du contentieux administratif;

Vu l'arrêté du 14 février 1930 portant modification à l'arrêté du 14 octobre 1929 ci-dessus;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1931 nommant M. BOUQUET, administrateur des colonies, membre du conseil du contentieux administratif;

Vu la décision du 8 avril 1932 désignant le secrétaire du conseil du contentieux administratif;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — M. SANNER, substitut du procureur de la République près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Grand-Bassam, procureur de la République p. i. près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lomé, est nommé membre du conseil du contentieux administratif en remplacement de M. DESCUBES-DESGUERAINES, précédemment procureur de la République près ledit Tribunal.

ART. 2. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 13 mai 1932.

R. DE GUISE.

*ARRETE N° 246 nommant provisoirement un membre du conseil de contentieux.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 6 mars 1923 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Le chef du service des travaux publics p. i. est, provisoirement, nommé membre du conseil du contentieux administratif pendant l'absence du chef du service des travaux publics titulaire.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 13 mai 1932.

R. DE GUISE.

*ARRETE N° 247 désignant le commissaire du gouvernement près le conseil du contentieux administratif au Togo.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 6 mars 1923 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1931 portant désignation du commissaire du gouvernement près le conseil du contentieux administratif;